

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

l'époque où des gouvernements libéraux étaient au pouvoir entre 1968 et 1984, exception faite d'une période de 10 mois, se plaignaient de ce que les traités et les accords internationaux ne pouvaient être débattus au Parlement, sauf les rares fois où nous utilisions un jour de l'opposition à cette fin, et alors ils ne pouvaient ni faire l'objet d'un vote ni être modifiés.

• (1550)

Un pays doit gagner le respect des autres pays en faisant preuve d'indépendance et en sauvegardant sa souveraineté. Pourquoi les États-Unis devraient-ils respecter notre indépendance et notre souveraineté? Ils ont très librement feint d'ignorer notre souveraineté. Ils ont très librement négligé de respecter notre indépendance dans nos eaux arctiques, lors des essais du missile de croisière, à propos de l'initiative de défense stratégique et enfin dans le cas du bois d'oeuvre. Ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière. Nous ne sommes jamais là pour faire valoir notre indépendance. Quel sera le prochain accrochage? Le gaz naturel? L'acier? La potasse?

Il ne faut pas oublier non plus que quand d'autres pays voient à quel point les États-Unis peuvent s'imposer au Canada, pourquoi ne décideraient-ils pas que notre pays est une proie facile? Ils peuvent aussi nous forcer la main comme les États-Unis le font.

Les ressources naturelles sont gérées par les provinces qui les exploitent à leur guise. Elles peuvent le faire comme bon leur semble. C'est un fait constitutionnel au Canada. Cela signifie qu'aucun gouvernement fédéral ne peut autoriser un gouvernement étranger à porter atteinte non seulement aux pouvoirs de notre gouvernement fédéral, mais aussi aux pouvoirs et aux droits des provinces et des territoires qui composent notre pays. Aucun gouvernement fédéral digne de ce nom ne signerait un accord qui permettrait à une puissance étrangère d'intervenir dans nos affaires.

J'ai dit à mes honorables amis du gouvernement qu'il leur faut revenir à la table de négociation avec les États-Unis et obtenir une modification, un protocole d'accord, une annexe ou ce qu'ils voudront, à l'accord actuel. Il y sera dit que les États-Unis respecteront notre souveraineté et notre indépendance et accepteront de bonne foi notre engagement de nous comporter correctement en conformité de l'entente, et que nous ne nous lierons pas par un accord autorisant les États-Unis à contrôler nos livres. Nous ne sommes pas un satellite des États-Unis. Nous ne sommes ni la Pologne, ni l'Allemagne de l'Est, ni le Honduras, ni le Guatemala, ni les Philippines. Nous sommes souverains et indépendants. Nous sommes différents. Nous devons agir comme nous l'entendons et les États-Unis et tous les autres pays doivent respecter cela. Mais ils ne le feront pas tant que nous ne défendrons pas cette indépendance et cette souveraineté, même s'il y a un prix économique à payer. Le Canada est plus important que cela. Nous n'avons pas à ajouter à notre hymne national de nouveaux vers dans le genre: «*Oh U.S.A., spangled banner aware, Canada stands on guard for you.*». Nous n'avons pas besoin de cela. Je tiens à rappeler au gouvernement que sir John A. Macdonald et John George Diefenbaker ont défendu notre indépendance et notre souveraineté. Ils se sont portés à la défense du pays.

M. McDermid: Nous aussi.

M. Benjamin: Ils ont défendu son indépendance et sa souveraineté.

M. McDermid: Nous aussi.

M. Benjamin: Nous n'avons pas besoin d'accord qui vende au rabais l'essence même du pays. J'espère que le gouvernement va retirer le projet de loi du *Feuilleton*, retourner aux États-Unis et dire que c'est ce qu'il nous faut, sinon l'accord est abrogé et nous irons devant les tribunaux et au GATT, et que nous prendrons les autres mesures qui nous sont offertes s'ils veulent jouer ce petit jeu.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, c'est un plaisir que d'intervenir au stade de la deuxième lecture du projet de loi C-37, concernant le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre. Le député qui m'a précédé a terminé en parlant d'aller devant les tribunaux. Le *Citizen* d'Ottawa publiait le 3 janvier un très intéressant article de Robin Neill, maître en histoire économique. Pour ce qui est d'aller devant les tribunaux, il disait: «Même si le Canada perdait sa cause, mieux vaudrait y faire face tout de suite que de risquer la souveraineté du pays pour des années.» Même si nous nous permettons d'envisager d'avoir à payer le droit d'exportation de 15 p. 100 sur chaque morceau de bois d'oeuvre qui va aux États-Unis, chose qui va coûter aux environs de 600 millions et menacer des centaines et des centaines d'emplois directs et indirects, il faut bien comprendre qu'en plus des questions juridiques qui sous-tendent un pareil accord, il y a aussi l'autre face, le fond même de la chose, c'est-à-dire le procédé. A mon avis, la véritable faiblesse de la mesure à l'étude, la véritable faute, si vous voulez, du gouvernement, réside dans le processus qui nous y a amenés. Le gouvernement a cédé à la volonté des États-Unis. Il n'a pas défendu les droits et l'indépendance de notre pays.

Il est tout simplement révoltant de penser que les Américains aient le droit de fixer le prix de cette importante ressource naturelle, d'en réglementer et d'en surveiller l'exploitation. Les ministériels soutiennent que cet arrangement renforce la confédération. Il fait exactement le contraire. Le gouvernement s'est rendu aux vœux et aux exigences des Américains au lieu de se faire l'interprète non seulement des aspirations de l'industrie concernée mais aussi de la volonté et de la détermination de notre pays dans son ensemble.

Il ne s'agit pas là d'un geste unique, isolé du gouvernement. Cela reflète un état d'esprit prompt à s'incliner devant les États-Unis. Nous avons observé jusqu'ici au cours de la présente législature l'empressement du gouvernement conservateur à démanteler l'Agence d'examen des investissements étrangers. Certains critiques voudraient faire croire que l'AEIE décourageait les investissements étrangers. C'est faux. Elle encourageait les investissements étrangers, mais en fonction des besoins, des intérêts et de la souveraineté du Canada. Elle a approuvé 90 p. 100 de tous les projets d'investissement, mais seulement après qu'il fut clairement établi qu'ils étaient avantageux pour le Canada. Les conservateurs ont liquidé l'AEIE qu'ils ont remplacée par Investissement Canada, en se pliant aux désirs des Américains.